

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Maçon

Le titulaire de la spécialité « maçon » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs ou de rénovation.

Il intervient indifféremment sur tous les domaines couverts par les activités de réalisation du gros œuvre :

- construction de maisons individuelles / construction de bâtiments collectifs / construction de bâtiments industriels, tertiaires ou agricoles.

Son activité consiste à réaliser des éléments d'ouvrages, essentiellement porteurs ou de remplissage, à partir de composants industrialisés assemblés par des produits liants tels que les colles, les mortiers et les bétons. Les composants les plus souvent mis en œuvre sont :

- les blocs manufacturés / les briques de terre cuite / les éléments préfabriqués (poutrelles-entrevous, appuis de baies et pré-linteaux ...) / les boisseaux pour conduits de fumées.

Le titulaire de la spécialité « maçon » contribue aussi à la réalisation de revêtements verticaux et horizontaux tels que les enduits de façades, les enduits d'étanchéité et les chapes.

Les traditions locales de construction conduisent également à la mise en œuvre fréquente de certains matériaux (briques, pierres, moellons, pisé, bauge ...) selon des méthodes spécifiques.

Le titulaire de la spécialité « maçon » réalise également des ouvrages en béton armé aux dimensions et à la complexité limitée, principalement en maison individuelle ou petit immeuble collectif. Dans ce contexte, il réalise à partir de plans et sur instructions, le coffrage, les armatures complémentaires et met en œuvre le béton.

Les ouvrages concernés sont :

- les fondations superficielles / les poteaux de section 30 x 30 cm maximum / les poutres de portée limitée (450 cm maximum) / les ouvrages en béton armé intégrés aux maçonneries (linteaux, chaînages verticaux et horizontaux).

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, il effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle ses tâches et interventions et rend compte à sa hiérarchie. Il participe aux opérations simples de maintenance préventive et corrective du matériel et outillage.

Le titulaire de la spécialité « maçon » fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation. Il respecte les délais donnés et des mesures de prévention.

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il respecte les exigences réglementaires, sécuritaires, normatives et environnementales.

Débouchés :

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités de maçonnerie dans une entreprise de bâtiment, et principalement dans le domaine du gros œuvre.

Les entreprises du BTP recherchent des ouvrier-ère-s qualifié-e-s.

Dans les entreprises artisanales, ils-elles travaillent au sein de petites équipes. Dans les grandes, ils-elles sont formé-e-s sur le tas aux nouvelles techniques du béton sous les ordres d'un-e chef-fe d'équipe.

Après quelques années d'expérience, un-e maçon-ne peut devenir chef-fe d'équipe, puis chef-fe de chantier (gros œuvre, travaux publics) ou se mettre à son compte comme artisan s'il-elle a des connaissances en gestion et en

comptabilité. Il-elle peut aussi se spécialiser, en tant que façadier-ère par exemple.

Programme

Grille horaire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	43h30	39h
Enseignements professionnels et math en co-intervention	43h30	39h

Réalisation d'un chef d'œuvre	87h	78h
Prévention santé environnement	43h30	26h
Français, histoire géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques–Physique chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture art.	29h	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

Enseignements professionnels

- Lecture de plans
- Organiser les tâches, choisir l'outillage et les matériaux
- Connaître les étapes de la réalisation et de la pose, monter et démonter un échafaudage, fabriquer un coffrage
- Assemblage des pierres, parpaings, briques à l'aide d'un ciment
- Connaissance des matériaux : béton, mortier, enduits, bois et dérivés, aciers, plâtres, colles
- Connaissance des matériels (fosse étanche, fonctionnement d'un conduit de cheminée ou de ventilation). Les outils à main (truelle, fil à plomb) et les outils mécaniques (bétonneuse, élévateur)
- Ouvrages de maçonnerie : les fondations, les dallages, les planchers, les poutres, les murs, les escaliers ainsi que l'ensemble de la chaîne de construction, du coffrage à l'enduit en passant par le bétonnage ou le ferrailage.
- Santé et sécurité au travail

Stages

Les " stages " appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

Examen

Enseignements professionnels :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : coef 9
- Réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

Enseignement général :

- Français et histoire–géographie–enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2 Mobilité

Poursuites d'études

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables. *Par exemple :*

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Carreleur-mosaïste
- Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Bac pro Travaux publics
- Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option études et économie
- Brevet professionnel (BP) Maçon

Où se former dans les Bouches du Rhône ?

- **En lycée public**

Marseille 13^e – Lycée Diderot

Marseille 11^e – LP René Caillié

Miramas – LP Les Alpilles

- **En lycée privé**

Marseille 16^e - LP Saint Henri

- **En apprentissage**

Aix en Provence – Centre de formation du Bâtiment d'Aix les Milles

Arles – CFA du Bâtiment

Marseille 1^e – CFA de la bourse du travail

Marseille 11^e – Centre de formation du Bâtiment de Marseille

Marseille 12^e – CFA régional des Compagnons du Devoir du Tour de France

N'hésitez pas à rencontrer un Psychologue de l'Education Nationale